

Grille tarifaire du centre de loisirs

Délibération du conseil d'administration du 02/07/2024

1. Calcul détaillé des tarifs

A compter du 1^{er} septembre 2024, les tarifs sont individualisés pour chaque famille en fonction du quotient familial fourni par la CAF et selon la formule suivante :

$$\text{Prix} = a + (b * (\text{MAX}(\text{MIN}((c * (\text{Quotient familial}/100)^3) + (d * (\text{Quotient familial}/100)^2) + (e * (\text{Quotient familial}/100) + f); g); h) + i)$$

	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Prix d'une journée avec repas	0	1	0,0021	-0,12	2,636	0,37	22	8	0 / 24
Prix d'une journée sans repas	0	0,85							
Prix d'une demi-journée avec repas	0	0,8							
Prix d'une demi-journée sans repas	0	0,6							
Prix d'une journée équitation (sej1)	17	1,5							

Ou :

- **a** est une part fixe applicable à tous les QF
- **b** est un coefficient multiplicateur du tarif de base (journée avec repas)
- **c, d, e** et **f** sont les coefficients de la courbe tarifaire
- **g** représente le montant maximum du tarif de base (journée avec repas)
- **h** représente le montant minimum du tarif de base (journée avec repas)
- **i** correspond à l'éventuelle majoration pour les inscriptions « hors communes » : elle est égale à 0 pour une inscription des communes partenaires et à 24€ pour les autres communes

Un simulateur est disponible sur le site internet de l'association pour calculer les tarifs applicables à chaque situation.

2. Visualisation graphique des principaux tarifs :

Les visualisation ci-dessous visent à rendre plus visible l'échelonnement des tarifs en fonction du quotient familial. Ils sont présentés en comparaison aux tarifs précédemment en vigueur (courbe jaune).

